

Les Questions et Réponses du Fournisseur

Question 1 :

Il y a une référence au coût estimé à 150 000 \$ à la page 27. Pouvez-vous s'il vous plaît clarifier cela? Est-ce une limite budgétaire ou est-ce un exemple ? S'agit-il uniquement d'une estimation des autres dépenses directes, ou s'agit-il d'une estimation du coût total, y compris l'accès aux données et les rapports ?

Réponse 1 :

Le montant de 150 000 \$ est une estimation des dépenses directes associées aux travaux prévus par le contrat. Il ne s'agit pas de l'estimation de la valeur totale du contrat. Les dépenses directes sont les dépenses encourues par le fournisseur dans l'exécution des travaux et sont payées par le Canada au prix coûtant, sans provision pour les bénéfices ou les frais généraux.